

30.04.2025 - 14:51 Uhr

Programme de réinstallation : Caritas critique la décision du Conseil fédéral / La Suisse néglige ses obligations envers les réfugiés vulnérables

Lucerne (ots) -

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui de réactiver le programme de réinstallation des Nations Unies. Il refuse toutefois un nouveau contingent d'accueil de personnes particulièrement vulnérables. Pour Caritas Suisse, c'est inacceptable.

Commençons par la bonne nouvelle : après plus de deux ans de suspension, la Suisse reprend le programme de réinstallation. Toutefois, au lieu d'un nouveau contingent d'accueil accordé tous les deux ans, seul le contingent actuel est prolongé. Les 1'600 entrées de réfugiés particulièrement vulnérables promises pour 2024 et 2025 sont ainsi de facto supprimées.

Pour Caritas Suisse, il est clair qu'avec cette mise en oeuvre la Suisse reste bien en deça de ses possibilités. Le Conseil fédéral rompt ainsi avec sa promesse d'un accueil continu et fiable. Caritas en appelle donc à la Confédération et aux cantons pour qu'ils assument davantage de responsabilités dans la protection des réfugiés. Ils doivent s'engager pour que la Suisse remplisse son rôle d'acteur humanitaire dans la protection globale des réfugiés et pour assurer des voies de migration sûres.

Le programme de réinstallation du HCR est extrêmement important pour les personnes ayant fui leur pays et ayant besoin d'une protection particulière, dont de nombreux enfants. La plupart du temps, elles ont échoué dans les pays voisins de leur pays d'origine touché par un conflit. Elles vivent dans des conditions précaires et sont constamment exposés à de grands dangers. Comme un retour en toute sécurité dans leur pays d'origine n'est pas envisageable, le HCR s'efforce de trouver des pays tiers prêts à accueillir quelque 2,9 millions de personnes particulièrement vulnérables et en quête de protection.

Contact:

Fabrice Boulé, responsable de communication pour la Suisse romande, Caritas Suisse
medias@caritas.ch
041 419 23 36

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100930986> abgerufen werden.